



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par des règlements modifiant les règlements d'urbanisme suivants : 113-90, 115-1990, 116-1990, 117-1990, 118-1990.

1. QUE lors de la séance extraordinaire no.2 tenue le 17 décembre 2024, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

339-2025 « Plan d'urbanisme »

340-2025 « Règlement de zonage »

341-2025 « Règlement de construction »

342-2025 « Règlement de lotissement »

343-2025 « Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme »

2. QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 janvier 2025, à 19h00, à la salle du conseil sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire, monsieur Pierre Saillant et madame Sandra Guilbert conseillère en urbanisme expliqueront les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. QUE les projets de règlement peuvent être consulté au bureau de la municipalité de Mont-Carmel situé au 22, rue de la Fabrique à Mont-Carmel, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité : <http://www.mont-carmel.ca/avis-publics-reglements-contrats/>.

Donné à Mont-Carmel, ce 7^{ième} jour du mois de janvier 2025.

Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière